AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1582
FR0000035081-FS0775

18 septembre 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ICADE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 septembre 2025, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 10 septembre 2025 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ICADE, et détenir, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 5 967 204 actions ICADE représentant autant de droits de vote, soit 7,83% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Goldman Sachs International	1 011 633	1,33
Goldman Sachs Bank Europe SE	4 511 723	5,92
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	2 097	ns
Goldman Sachs & Co. LLC	17 038	0,02
Goldman Sachs Finance Corp International Ltd	424 713	0,56
Total Goldman Sachs Group, Inc.	**5 967 204**	**7,83**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ICADE hors marché.

A cette occasion, la société Goldman Sachs Bank Europe SE a franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 92 096 actions ICADE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions ICADE et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 5 850 232 actions ICADE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 1 350 232 actions ICADE résultant de la détention de 54 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 2 décembre 2025 et le 3 mars 2038 ; et,

- 4 500 000 actions ICADE résultant de la détention de 30 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 29 décembre 2028 et le 17 février 2038.

———

[1] Sur la base d'un capital composé de 76 234 545 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.